

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 14 avril 2021

Circulaire - Note

N° téléphone : 01.70.22.90.93

Adresse électronique : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

**Le garde des sceaux,
ministre de la justice**

à

**Madame la première présidente de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général de ladite cour**

**Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours**

**Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel
Madame la procureure de la République près ledit tribunal**

**Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes**

Pour information

N° note : SJ-21-99-RHG1/14.04.21

Mots clés : Directeur des services de greffe – Mobilité – Mutations – Réintégrations – Détachements –
Avancement au grade de directeur principal – Additif.

Titre détaillé : Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe du premier semestre 2021 (prise de fonction 1^{er} septembre 2021) (ADDITIF).

Texte(s) source(s) :

Publication : INTRANET – temporaire jusqu'au 1^{er} septembre 2021.

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle (RHG1)

Paris, le 14 avril 2021

Affaire suivie par Florent Maheu
chef du pôle de la gestion des personnels de catégorie A
01.70.22.86.83 / florent.maheu@justice.gouv.fr
et Shelsey Chadru, adjointe au chef de pôle
01.70.22.74.96 / shelsey.chadru@justice.gouv.fr

Le garde des sceaux,
ministre de la justice

à

Madame la première présidente de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général de ladite cour

Mesdames et messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du Tribunal supérieur d'appel
Madame la procureure de la République près ledit tribunal

Madame la directrice de l'École nationale de la magistrature
Madame la directrice de l'École nationale des greffes

Objet : Mutations, réintégrations, détachements et avancement au grade de directeur principal dans le cadre de la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe du premier semestre 2021 (prise de fonction 1^{er} septembre 2021) (ADDITIF).

Réf. : Note SJ-21-69-RHG1-17/03/2021 (liste principale).

PJ : Annexe 1 : additif à la liste des postes offerts ;
Annexe 2 : fiches de poste.

J'ai l'honneur de vous faire connaître la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des directeurs des services de greffe, diffusée par note visée en référence, doit être complétée. Vous trouverez ci-joint la liste des nouveaux postes offerts ainsi que les modifications apportées à la diffusion initiale, ainsi que les fiches de poste correspondantes.

Vous voudrez bien inviter les directeurs des services de greffe qui souhaitent modifier leurs desiderata, suite à la publication de cet additif, à remplir à nouveau une fiche de candidature pour tenir compte des nouveaux desiderata et de l'ordre de préférence.
Toute demande nouvelle annule et remplace la précédente.

Il est rappelé que, pour tout candidat à une mutation ou une réintégration, le nombre de postes sollicités ne peut pas être supérieur à 5 desiderata, indiqués par ordre de priorité, en tenant compte de l'ensemble des postes publiés, sur la liste initiale et l'additif. Les candidats à une réalisation au tableau d'avancement peuvent exprimer jusqu'à 15 desiderata.

Les candidatures déposées suite à la publication de l'additif devront être adressées au pôle chargé de la gestion des personnels de catégorie A **exclusivement par courriel (pole-a.rhg1-sdrhg-dsj@justice.gouv.fr) au plus tard le vendredi 23 avril 2021, délai de rigueur.**

Cette note et ses annexes doivent impérativement être portées à la connaissance de l'ensemble des directeurs des services de greffe et par tout moyen, qu'ils soient en activité ; en congé de maternité, de maladie ordinaire, de longue maladie, de longue durée ; en congé de formation professionnelle ; en congé parental ; en disponibilité ; en détachement, mis à disposition ou en position normale d'activité ; bénéficiaires d'une décharge d'activité de service pour raison syndicale.

**Par délégation,
P/ le directeur des services judiciaires,
Le sous-directeur des ressources humaines des greffes,**


Eric VIRBEL